

Entrée en vigueur – Règlement 2025-887-1

Prenez avis qu'à sa séance extraordinaire tenue le 20 mai 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement **2025-887-1** intitulé : « **Règlement modifiant le règlement 2025-887 décrétant un emprunt et une dépense de 2 500 000 \$ pour des travaux de réfection de surface du centre-ville afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 3 300 000 \$** ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 juillet 2025 pour une dépense et un emprunt additionnel de 527 126 \$ ainsi qu'un renflouement du fonds général de 52 713 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 28 juillet 2025
(G-2025.12)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière